Éditorial

L'Afrique du Sud -comme beaucoup d'autres pays sur le continent africain- lutte avec sa démocratie durement acquise et qui s'intensifie. En même temps, plusieurs autres pays africains font de grands progrès en en allant de l'autoritarisme vers l'état démocratique.

Mais, comme cette édition de *Law, Democracy and Development* explique clairement, la démocratie est un concept complexe et contesté qui ne peut pas simplement être comparé à l'organisation régulière des élections. Plusieurs acteurs importants et puissants (dans un pays et à l'extérieur) peuvent influencer la trajectoire du mouvement de ce pays vers la démocratie et vers l'intensification de la démocratie dans cet état. Bien que les groupes dans la société civile, un système judiciaire indépendant et impartial et d'autres organismes indépendants qui protègent la démocratie sont essentiels pour l'établissement et l'expansion de la démocratie dans n'importe quel pays, les institutions internationales comme les organismes du traité des droits de l'homme soutenus par l'ONU peuvent aussi jouer un rôle important en tenant les états responsables.

Ce qui est d'une importance critique est que les nouveaux états démocratiques qui émergent soient non seulement soutenus mais aussi tenus responsables de leurs actions pour assurer qu'ils ne régressent pas vers l'autoritarisme et pour assurer que la corruption et le népotisme n'érodent pas le tissu social. Une participation solide par la société civile et l'activisme local et international aident souvent dans ce cas.

C'est dans ce contexte que la collection intéressante d'articles dans cette édition de *LLD* devrait être lue. Tandis que les divers auteurs traitent les aspects très différents de la démocratie, de la constitutionnalité, et l'exécution des droits sociaux et économiques, on peut déduire de ces contributions que sans la vigilance éternelle de tous les secteurs de la société, même les états avec de bons antécédents et des institutions constitutionnelles fortes courent le risque de récidiver vers l'autoritarisme et le manque de respect envers les droits fondamentaux des citoyens.

Patrick Bond et Jackie Dugard examinent la politique sud-africaine de vente au détail des eaux, à travers la double lentille du procès *Mazibuko & Others v City of Johannesburg & Others* (le procès d'eau Phiri, l'enquête au tribunal de la Cour Suprême- Johannesburg High Court du 3-5 décembre 2007) et une récente (2007) analyse hydropolitique par l'expert éminent du pays, en matière des eaux, Mike Muller. Ensemble ils provoquent des débats importants sur le succès du premier gouvernement démocratique dans la distribution de l'eau aux personnes à faibles revenus. Plusieurs problèmes de politique et d'aspect pratique méritent un examen spécial: les implications

des compteurs d'eau payée d'avance et les installations sanitaires peu profondes pour avoir accès et la justice administrative, spécialement dans les cas d'urgence d'eau et la pauvreté chronique ; l'origine et la quantité suffisante de l'Eau Gratuite Essentielle – Free Basic Water (FBW) aussi bien que l'eau inabordable au-delà de l'allocation actuelle FBW pour les ménages pauvres ; et la politique des relations locales et nationales état-société dans le contexte de corporations transnationales, d'institutions financières multilatérales et de politique d'état en faveur du marché. Le parti pris de l'auteur est envers le dévoilement des relations de pouvoir qui maintiennent les pauvres dans la pauvreté de l'eau, en dépit de la rhétorique de 'développement'.

Lukas Muntingh révèle que l'Afrique du Sud a ratifié la Convention des Nations Unies contre la Torture et Autres Traitements ou Punitions Inhumains ou Humiliants (CAT) en 1998 et son Rapport Initial qui était dû un an plus tard, fut soumis six ans plus tard en 2005 et évalué par le Comité des Nations Unies contre la Torture en novembre 2006. Le Rapport Initial était incomplet, s'écartait de la directive et traitait superficiellement les obligations sous CAT. En réponse au Rapport Initial, six organisations de société civile firent des soumissions écrites et orales au Comité des Nations Unies contre la Torture pendant sa 37ème Session. Ceci a permis au Comité d'avoir une idée plus informée des mesures prises, ou pas prises, par L'Afrique du Sud en effectuant ses obligations sous CAT. Plusieurs des questions posées par les organisations de société civile sont arrivées jusqu'aux remarques finales du Comité sur le Rapport Initial. L'impression générale reste que le gouvernement de L'Afrique du Sud n'a pas considéré ses obligations sous CAT comme une priorité.

Mevin Mbao et G.G Komboni font une critique du régime légal et des arrangements institutionnels créés pour promouvoir la bonne gouvernance et pour combattre la corruption et la malversation au Botswana, un pays largement acclamé comme la réussite de l'Afrique. Utilisant des points de référence sur la bonne gouvernance acceptés dans le monde entier et la lutte contre la corruption , l'article cherche à faire une évaluation critique de la réputation du Botswana en ce qui concerne ces questions.

Ils arrivent à la conclusion que bien que le Botswana ait une assez bonne réputation de bonne gouvernance et de contrôle sur le fléau de la corruption, le pays ne devrait pas se laisser aller à un sentiment de sécurité trompeur par ces réussites.

Marius Smit s'intéresse à la bureaucratie et au rôle des organismes gouvernant les écoles. Après la première élection démocratique en 1994 et l'établissement d'une constitution démocratique, la société sud-africaine a subi une transformation fondamentale. Dans l'éducation, la démocratisation a été faite officielle avec la redistribution et l'extension du pouvoir aux organismes locaux gouvernant les écoles et la révocation du contrôle central de l'éducation sur certains aspects du processus décisionnel. Cependant un nombre d'actions bureaucratiques et de décisions administratives incorrectes par les administrateurs de l'éducation depuis, ont abouti à des disputes légales qui indiquent le mépris pour, ou le malentendu des valeurs et des

principes nécessaires à promouvoir l'efficacité de l'éducation. L'article examine les manifestations d'actions bureaucratiques controversées qui provoquent des disputes légales compte tenu des conditions démocratiques pour la gouvernance des écoles, avec le but d'établir les principes légaux qui sont le fondement de la démocratie directe dans l'éducation, et l'éducation efficace, lesquels les administrateurs de l'éducation devraient respecter.

Mangu A et Budeli M traitent la trajectoire de la République Démocratique du Congo (RDC), qui - étant passé d'un état colonial à un état indépendant à un état oppressif avant d'émerger en une colonie en 2006 – ressemble à celle de tant d'autres états africains. Les leçons apprises des élections qui ont eues lieu dans la RDC pour la consolidation démocratique et la reconstruction de l'état peuvent donc être considérées comme éclairantes, reflétant l'expérience africaine après la colonisation, avec la constitutionnalité et la démocratie. L'article arrive à la conclusion que malgré quelques points faibles, les élections furent particulièrement pacifiques, par conséquent décevant les prophètes de malheur. Après des décennies d'autoritarisme et de conflits violents, c'est une réussite qui devrait être fêtée par tout le continent et par ceux qui ont aidé au processus, y compris la communauté internationale. Le message de la RDC est aussi encourageant pour les partisans d'une renaissance africaine qui ne peut se réaliser sans la démocratie, la séparation constitutionnelle de la justice et du pouvoir, et le développement.

Andriette Hendrina Dekker discute que la protection apportée par la sécurité sociale n'est pas seulement nécessaire pour obtenir la justice sociale, mais elle est aussi un outil indispensable dans la lutte contre la pauvreté. La sécurité sociale en Afrique du Sud, officielle et réglementée par le gouvernement comprend l'assurance sociale et l'assistance sociale. A cause des séquelles de l'apartheid, ce système officiel n'est pas compréhensif et exclu beaucoup de personnes qui en ont le plus besoin – un élément qui a poussé ces personnes et ces communautés à concevoir leur propre mécanisme de sécurité sociale. Cette autre possibilité peut être appelée la sécurité sociale informelle, qui bien qu'assurant un certain degré de sécurité, fonctionne en dehors de la protection et la reconnaissance du système officiel. L'article offre des suggestions pour un mécanisme pour améliorer la co-opération entre les deux systèmes de sécurité sociale qui pourrait aider le gouvernement à assurer une sécurité sociale plus compréhensive et améliorée.

Nathiera Abdullah évalue la possibilité d'introduire des produits financiers et banquiers conciliant envers la Loi Sharia (i.e. Droit Canon Islamique), comme véhicules possibles du Développement Economique Islamique- Islamic Economic Empowerment (IEE) en vue de promouvoir le Développement Economique Noir – Black Economic Empowerment (BEE) général. Une attention spéciale est accordée à l'exécution contextuelle d'un paradigme IEE à trois niveaux ou de la structure (à savoir *zakah, sadaqah,* et *infaq fi sabil Allah*) qui pourrait servir comme stratégie innovatrice, visée à promouvoir

la circulation des richesses et la croissance des revenus potentiels parmi un plus grand groupe d'entrepreneurs et la population générale. Le but immédiat de IEE serait d'aider à éliminer la pauvreté, la stagnation économique et le chômage, aussi bien que de fournir un modèle spécifique de reconstruction et de transformation socio-économique. Ces buts peuvent être atteints en faisant appel à tous les Musulmans (et d'autres parties intéressées) riches (i.e. les financiers, les banquiers, les investisseurs, les entrepreneurs, les employés) pour soutenir le mandat islamique *da'wah* ou la vocation d'être en solidarité avec le reste de l'humanité qui lutte.